

Aides financières pour les jeunes

Découvrez ci-dessous les aides qui peuvent être octroyées aux jeunes d'Aubergenville.



Apprentissage

Votre enfant a entre 16 et 25 ans et entre en apprentissage, il peut bénéficier d'une bourse qui l'aide à financer son matériel professionnel selon un barème de revenus.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service Jeunesse et Sports du département des Yvelines.

Aide du Département des Yvelines / Bourse d'étude

Votre enfant a obtenu son Baccalauréat avec une mention « très bien » et souhaite poursuivre des études supérieures.

Une aide peut être octroyée, selon un barème de revenus et des conditions précises.

La prime de déménagement en Île-de-France pour les jeunes

[La prime de déménagement](#) proposée par la CAF ou la MSA constitue un soutien important pour les familles nombreuses. Elle s'adresse aux foyers dans lesquels l'allocataire ou son conjoint compte au moins trois enfants à charge ou à naître, ce qui inclut aussi bien les situations de grossesse que d'adoption. Cette allocation a pour objectif de permettre aux familles d'adapter leur logement à une évolution de leur composition familiale, en couvrant une partie des frais liés au déménagement. Pour en bénéficier, le déménagement doit se dérouler dans une période précise, entre le premier jour du mois suivant le troisième mois de grossesse et le dernier jour du mois précédant le deuxième anniversaire du dernier enfant. Le logement de destination doit également ouvrir droit à une aide au logement comme l'APL ou l'ALF, garantissant ainsi que le foyer puisse bénéficier d'un soutien complémentaire. Cette aide n'est pas soumise à un plafond de ressources, ce qui en fait une mesure accessible à toutes les familles remplissant ces conditions. Elle traduit la volonté de l'État d'accompagner les familles lors d'une étape de vie importante et souvent coûteuse, tout en leur offrant une sécurité financière et une meilleure capacité d'anticipation pour organiser leur déménagement. La compréhension et la vérification préalables de ces critères sont essentielles pour éviter les refus et préparer sereinement toutes les pièces justificatives nécessaires à la constitution du dossier.

Le montant de la prime est conçu pour couvrir une part significative des dépenses réellement engagées, avec des plafonds régulièrement réévalués par la CAF. Depuis avril 2025, une famille avec trois enfants peut recevoir jusqu'à 1 138,49 euros, et une famille avec quatre enfants jusqu'à 1 233,36 euros, tandis que chaque enfant supplémentaire à partir du cinquième augmente le montant de 94,87 euros. Les dépenses prises en charge incluent les prestations d'un professionnel, la location d'un véhicule utilitaire, l'achat de cartons, les frais de carburant, les péages et d'autres services liés au transport des biens personnels. Les justificatifs sont essentiels : seules les factures ou devis permettent le remboursement, même pour un déménagement réalisé par les particuliers eux-mêmes, ce qui assure que l'aide est utilisée pour des dépenses réellement engagées par la famille. Pour sécuriser le financement, il est parfois possible de demander une avance sur devis afin de réduire le reste à charge initial. Ces mécanismes favorisent la transparence et permettent aux familles de planifier leur budget de manière réaliste, tout en offrant une meilleure visibilité sur le montant et le calendrier du versement. Cette étape est donc fondamentale pour garantir un déménagement serein et éviter tout imprévu financier.

Pour compléter la prime et réduire davantage le coût du déménagement, il est possible de recourir à d'autres aides locales. Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) peut intervenir pour prendre en charge le dépôt de garantie, le premier mois de loyer ou l'assurance habitation. Certaines collectivités locales proposent des dispositifs destinés aux familles modestes ou aux personnes en situation de précarité énergétique. Les agents publics en mobilité ou les personnes en situation de handicap peuvent également bénéficier d'aides spécifiques pour adapter ou rendre accessible leur logement. Il est également recommandé de comparer les différentes offres de services spécialisés pour organiser le déménagement de manière efficace et obtenir le meilleur tarif. Utiliser un [comparateur de déménageurs parisiens](#) peut faciliter cette étape en offrant une vision claire des coûts et en permettant de choisir la solution la plus adaptée aux besoins du foyer. En suivant ces démarches et en combinant les différentes aides disponibles, les familles peuvent réduire considérablement l'impact financier et administratif de leur déménagement tout en assurant une installation plus sereine et mieux préparée dans leur nouveau logement.

Fond d'aide aux jeunes

Le Fond d'aide aux jeunes (FAJ) est destiné à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des 18-25 ans en leur apportant des secours temporaires sous la forme d'aides financières ou de prestations d'accompagnement social.

C'est un dispositif qui a pour but d'apporter un secours d'urgence, de soutenir un projet d'insertion et / ou de favoriser la réalisation d'un projet professionnel.

Le chèque énergie décalé en novembre pour mieux soutenir la jeunesse

En 2025, le [chèque énergie](#) sera exceptionnellement distribué en novembre, contrairement aux années précédentes où il était traditionnellement versé en avril. Ce calendrier a été pensé pour apporter un soutien financier au moment le plus opportun, en anticipation de la période hivernale durant laquelle les dépenses énergétiques liées au chauffage connaissent une hausse significative. Pour les foyers éligibles, ce dispositif permet de régler tout ou partie des factures d'énergie, mais également de financer des travaux visant à améliorer la performance énergétique du logement. Le montant alloué, compris entre 48 et 277 euros, est calculé en fonction des revenus du foyer et de sa composition. Cependant, en période hivernale, il peut arriver que des pannes surviennent suite à une surconsommation électrique. Si vous constatez une coupure de courant générale dans votre secteur, il est important de contacter [Enedis](#), le gestionnaire du réseau électrique. En hiver, une surconsommation d'énergie est souvent responsable de pannes sur le chauffage, notamment les radiateurs. Si vous constatez une surchauffe ou un dysfonctionnement de ceux-ci, il est important d'agir rapidement afin d'éviter que la situation ne s'aggrave. Pour cela, une simple recherche sur un moteur de recherche avec les mots " [Chauffagiste Aubergenville](#) " vous permettra de trouver un professionnel qualifié qui pourra intervenir et résoudre le problème de chauffage dans les meilleurs délais. Dans ces périodes de froid, être bien préparé et avoir les bons contacts peut vous faire gagner du temps et garantir un confort thermique durable chez vous.

Aide au permis de conduire

Soutenir les jeunes ayant de faibles revenus à obtenir le permis de conduire souvent nécessaire pour accéder à l'emploi .

En 2009, le Conseil départemental des Yvelines a décidé de mettre en place un dispositif d'aide au financement du permis de conduire, 2 800 jeunes en ont déjà bénéficié.

Modalités d'attribution :

- Résider dans les Yvelines
- Etre âgé de 18 à 25 ans au moment de la demande
- Etre inscrit pour un premier permis de conduire (pas d'aide possible lorsque le permis a été annulé)
- Etre inscrit au permis de conduire « classique » hors apprentissage anticipé de la conduite (AAC ou conduite accompagnée)
- Le revenu brut global du jeune ou de sa famille figurant sur l'avis d'imposition de l'année précédant la demande, au regard du nombre de personnes au foyer, ne doit pas dépasser le barème en vigueur
- Effectuer une contribution citoyenne d'une durée hebdomadaire de 20 à 40 heures directement dans les services du département ou dans une association yvelinoise portant une action de la compétence du Conseil départemental.

Une aide d'urgence pour les étudiants en précarité : le FNAU

Lorsque des difficultés financières viennent perturber la vie étudiante, [le Fonds National d'Aide d'Urgence \(FNAU\)](#) représente une solution concrète et efficace. Ce dispositif, mis en place par les pouvoirs publics, vise à apporter un soutien financier rapide aux étudiants confrontés à des situations imprévues ou à une précarité persistante. Il peut s'agir d'une aide ponctuelle pour faire face à un événement exceptionnel, ou d'un soutien régulier en cas de détresse économique durable.

Perte de revenus, rupture familiale, problème de santé ou charges imprévues : autant de situations où le FNAU peut intervenir. Les montants versés peuvent servir à couvrir des dépenses essentielles comme le loyer, les courses, les frais de transport ou encore l'accès à une couverture santé. Pour déposer une demande, il faut se tourner vers le service social de son établissement ou du CROUS, qui évaluera chaque dossier de manière individualisée.

Grâce à un traitement réactif, cette aide permet aux étudiants de retrouver un certain équilibre rapidement. Le FNAU s'impose ainsi comme un soutien indispensable pour poursuivre ses études dans de bonnes conditions, en étant protégé des conséquences d'une précarité financière. Associé à [une mutuelle étudiante adaptée](#), il garantit une sécurité globale indispensable à un parcours universitaire serein.

Liens utiles

[Les dispositifs pour les jeunes](#)

[En savoir plus sur le site des Yvelines](#)